

ÉGALITÉ

Le genre du capital en débat

L'égalité entre hommes et femmes implique un accès juste au patrimoine. Dans l'agriculture, les exploitations vont majoritairement aux fils. Table ronde à Genève.

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 DOMINIQUE HARTMANN

Certain-es considèrent qu'il faut privilégier les fils puisque les filles ont encore la possibilité d'épouser un agriculteur. KEYSTONE photo prétexte

AGRICULTURE Ce n'est pas du côté des salaires que les inégalités se creusent le plus, mais du côté du patrimoine. Et en particulier quand il est question de genre. Une tendance lourde qui concerne notamment l'agriculture, où la transmission privilégie très majoritairement les fils. C'est tout l'objet de la rencontre qui se tient vendredi soir à la Ferme de la Touvière, à Genève. La rencontre réunit la sociologue Céline Bessière, autrice avec Sibylle Gollac de *Le Genre du capital* (La Découverte, 2020), Sandra Contzen, sociologue rurale et experte en question de genre en agriculture suisse, et la jeune association Les Femmes de la terre.

Si Aline Chollet, cofondatrice de cette nouvelle structure genevoise, a souhaité organiser cette rencontre, c'est que son propre parcours fait écho aux constats dressés par les deux sociologues françaises qui ont mené une recherche sur plus de quinze ans. Alors qu'elle avait développé un projet de mise en valeur des produits de la ferme et s'était formée pour pouvoir coexploiter le domaine familial, celui-ci a été transmis à son frère sans que des possibilités de partage n'aient été envisagées. «Quand je dénonce ce type de discriminations, on me répond qu'il s'agit d'une simple histoire de famille. Céline Bessière et Sibylle Gollac ont montré qu'au contraire, elles ont une systématique.»

Droit de succession

Des inégalités de traitement, les deux sociologues en ont rencontré pléthore au cours de leur longue recherche. Et ce alors même que le droit des successions (suisse comme français) établit la même préférence légale au patrimoine des parents. «Nous avons néanmoins constaté, relate Céline Bessière, que les fils héritaient davantage de biens symboliquement et économiquement plus importants, tels des entreprises, des actions, des biens immobiliers, une exploitation agricole.» Les femmes vont davantage recevoir des compensations.

Or le patrimoine ouvre l'accès au logement, à l'emprunt permettant de financer les études des enfants, ou aux investissements professionnels. «A la clé, il n'y a pas forcément la volonté de discriminer, mais des phénomènes de socialisation diffus: sensibiliser au métier l'un des enfants, soutenir les études des autres, jusqu'à produire un consensus, explicité ou non.»

«Même si l'on constate aujourd'hui une plus grande ouverture des parents, la transmission reste très genrée» Sandra Contzen



Lors d'une recherche sur le monde viticole du Sud-Ouest, la chercheuse a mené de nombreux entretiens qualitatifs de terrain: «J'allais voir celui qui reprenait la propriété mais aussi sa conjointe et le plus de membres possibles de la famille. Au bout de deux ou trois heures d'entretien, des sentiments d'injustice se faisaient jour, par exemple chez des femmes qui s'estimaient lésées. Car ces arrangements économiques familiaux se font souvent à leur détriment. Les biens structurants vont aux hommes, considérés comme de meilleurs héritiers pour entretenir et faire fructifier ces biens.»

Globalement, les fils héritent aussi plus tôt que les filles. Ces dernières perçoivent des compensations sous forme d'argent, souvent pour des montants inférieurs à la valeur du bien hérité par le fils. Les chercheuses citent le cas d'une boulangerie familiale transmise au fils, la part des filles consistant en un accès gratuit aux produits de l'entreprise. Difficile de capitaliser sur des croissants chauds...

Qu'en est-il en Suisse?

Sans surprise, la transmission du patrimoine est également très genrée en Suisse, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de toute autre entreprise familiale. Une étude de PwC relève que seules 18% des filles se déclarent intéressées à reprendre la direction de l'entreprise familiale lorsqu'elles ont un ou plusieurs frères – contre 80% lorsqu'il n'y a pas d'héritier masculin. «Les femmes responsables d'exploitations familiales sont aussi beaucoup moins nombreuses que les cheffes de start up de première génération», observe Sandra Contzen, spécialiste des conditions de vie des familles paysannes. «Même si l'on constate aujourd'hui une plus grande ouverture des parents, qui souhaitent d'abord que l'exploitation agricole reste aux mains de la famille, confirme la professeure de sociologie rurale à la Haute Ecole des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), la transmission reste très genrée.»

Certain·es considèrent aussi qu'il faut privilégier les fils puisque les filles ont encore la possibilité d'épouser un agriculteur. Aline Chollet confirme: «C'est ce que l'on m'a souvent fait comprendre. D'ailleurs, un pourcentage très important d'épouses sont aussi des filles d'agriculteurs.»

De fait, seules 7% des exploitants agricoles suisses sont des exploitantes. Un chiffre à prendre avec des pincettes: «Une bonne partie d'entre elles sont des cheffes sur le papier, suppose Sandra Contzen. A l'approche des 65 ans, il n'est pas rare que le mari transfère son titre à son épouse pour que l'exploitation continue à toucher les paiements directs, sans transférer réellement la direction de la ferme.»

La Suisse figure ainsi à l'avant-dernière place du classement européen. Comment l'expliquer? «Globalement, la Suisse est très en retard en matière de droits des femmes. Mais notre pays est aussi le seul à proposer une formation féminine spécifique, où les femmes sont formées comme cheffes du ménage agricole et auxiliaire du chef d'exploitation. Pour moi, c'est la raison centrale des inégalités que l'on constate dans l'agriculture suisse.»

Légitimation et compensations

Autre dimension évoquée tant par Sandra Contzen que par Céline Bessière, la forme juridique des exploitations agricoles: en Suisse, plus de 90% d'entre elles sont des sociétés en nom simple (malgré l'appellation d'«exploitation familiale»). Parmi les autres entreprises, d'autres formes sont beaucoup plus fréquentes, telles la société anonyme ou la Sàrl. «De tels modèles sont générateurs de davantage d'égalité, estime Sandra Contzen. Car le chef d'exploitation est lui aussi un employé, comme son épouse peut l'être. Cela induit un autre mode de pensée.»

Dans *Le Genre du capital*, Céline Bessière et Sibylle Gollac se sont aussi intéressées au rôle des notaires. «Leur travail est d'organiser la volonté de la famille – volonté tributaire des représentations sociales genrées.» La logique notariale est d'abord pragmatique: qui a les moyens de rembourser le crédit de la maison, qui a les moyens de racheter la part des autres frères et sœurs, etc. «Bien souvent, ce sont les hommes, qui gagnent davantage. Une fois la succession notariée, elle apparaît comme légitime et ce, même si elle n'est pas égalitaire comme en témoignent les récits de certain·es notaires.»

La sous-évaluation de l'outil de travail, les cohéritiers d'une exploitation agricole la connaissent bien. «Elle peut être de trois à cinq fois moins que la valeur vénale, explique Aline Chollet. Comment se lancer soi-même en agriculture avec une compensation aussi faible, quand l'acquisition de terres ou d'une exploitation se fait à la valeur vénale?»

Depuis plusieurs années, la Genevoise a choisi de dénoncer, malgré les critiques que cela lui vaut: «Il est essentiel de dire qu'il n'y a pas de légitimité à ce que les hommes soient privilégiés dans l'accès aux exploitations. On dit aux filles, depuis toutes petites: 'Vous, vous n'avez pas le droit de rêver'.» Dénoncer cet assujettissement est l'un des combats que veut mener Femmes de la terre, qui se dédiera aussi à la lutte contre le sexisme et le harcèlement dans les métiers de la terre. L'association a été créée avec Caroline Jeanneret, exploitante de la Ferme de la Touvière et coprésidente de Bio Genève, et Julia Burgin, membre de Cultures locales.

LE STATUT DES PAYSANNES RESTE PRÉCAIRE

En 2021, plus de 30'000 paysannes (souvent des épouses) travaillaient en Suisse une bonne partie sans statut ni rémunération. «Elles ne disposent par conséquent pas d'une sécurité sociale propre», rappelait au Courrier Anne Challandes en 2021. Cette situation, précisait la présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), ne tombe pas sous le coup de la loi sur l'égalité, qui concerne le travail salarié. «La prévoyance privée est particulièrement insuffisante et elles ne touchent souvent que le minimum de l'AVS. Non rétribuées, elles n'ont pas accès non plus au congé maternité.»

Si les femmes d'agriculteurs sont aujourd'hui plus nombreuses à cotiser à l'AVS, qu'elles soient salariées ou indépendantes, leur rémunération et leur protection sociale restent précaires. Un travail de bachelor récent de la Haute Ecole des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), mené sous la direction de Sandra Contzen, s'est concentré sur le niveau de rémunération des conjoint-es aidant-es dans l'agriculture. Cent cinquante-sept femmes et un homme ont participé à l'enquête. Il en ressort que 42% des personnes sondées ne touchent aucune rémunération. Quarante-deux pour cent de ces personnes, à nouveau, considèrent comme naturel de ne pas être rémunérées. Soit que leur salaire mettrait l'exploitation en péril, soit qu'elles aient un travail annexe qui, pour un quart d'entre elles, leur assure un deuxième pilier.

«Il faudrait savoir quel pourcentage considère comme normal de ne pas être payée parce les finances de l'exploitation ne le permettent pas», observe Sandra Contzen. A sa surprise, «après toutes les mesures de sensibilisation menées par l'Union suisse des femmes paysannes», onze personnes déclarent toujours ne pas avoir songé à être payées. Du côté des personnes rémunérées, les écarts de salaires sont importants: ils varient entre moins de 500 francs et plus de 3300 francs. A noter que 90% des femmes sondées travaillent plus d'une journée par semaine, dont environ un tiers plus de trente-trois heures hebdomadaires. DHN

Rencontre ve 15 septembre avec les sociologues Céline Bessière et Sandra Contzen, et Aline Chollet, cofondatrice des Femmes de la terre, 19h30, Ferme de la Touvière, route du Carre-d'Aval 10, Genève.